

# LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix-Gy - n°1

Mai 2008

## LE MOT DU MAIRE

C'est avec consternation et grande tristesse que j'ai appris le décès accidentel de Gérard Clément, époux de Noëlle qui fut de nombreuses années à mes côtés conseillère municipale.

Je l'ai connu au début des années 80 et côtoyé pendant plus de vingt ans sur les terrains de football comme joueur et dirigeant puis ensuite dans sa fonction de président du club. Il était un ami. Je retiendrai de lui sa jovialité, sa courtoisie, sa passion et son caractère bien trempé.

Grande figure du monde associatif, il aura par ses multiples actions, marqué la vie du village et du canton. Il est mort pour la cause sportive. Sa disparition laisse un grand vide et plonge toute une famille dans le chagrin.

Tous les membres du conseil municipal s'associent pour saluer sa mémoire et adresser à la famille de très sincères condoléances.

**Daniel ROTH**



### Photo du nouveau conseil municipal

De gauche à droite :

Debout : Christian ROETHINGER, Eric MARIE, Alain GROSJEAN, Daniel ROTH, Philippe COLIN, Jean-Louis DEMEUSY, Jean-Bernard MARSOT, Alain PERROT, Gérard TRAVERS, Pierre WIMMER

Assis : Marie-José CHASSIGNET, Marie-Claude CONRAD, Joël DÉMEUSY, Sophie CORREY, Annie KOLB.

## LE MAIRE ET LA SECURITE SUR LES VOIES COMMUNALES

A différentes reprises plusieurs personnes m'ont alerté sur le fait que des cyclomotoristes et des automobilistes conduiraient imprudemment et à des vitesses très excessives dans les rues du village et que des accidents aux personnes auraient été évités de justesse. Les résultats de la surveillance accrue que j'ai exercée sur les voies communales ces derniers mois confirment la recrudescence de tels comportements à risques troublant la tranquillité des habitants et mettant en grand danger les autres usagers de nos voies communales.

Pour prévenir les risques d'accidents, je veux rappeler quelques règles de sagesse ainsi que certaines dispositions du Code de la Route qui semblent à certains inconnues ou oubliées.

Les automobilistes et cyclomotoristes doivent toujours avoir à l'esprit que les voies communales sont également ouvertes aux piétons, aux cyclistes, aux engins agricoles, aux cavaliers..., et que les conducteurs ne disposent d'aucune exclusivité d'usage ni d'aucun droit de priorité.

De plus, en application du Code de la Route article R 413-17, les conducteurs ont l'obligation d'adapter leur vitesse aux circonstances de la circulation et donc parfois de rouler en deçà des limitations générales (50 km/h en agglomération) ou particulières (30 km/h). Ainsi la vitesse doit être réduite notamment :

- lors du croisement ou du dépassement de piétons ou de cyclistes isolés ou en groupe
- dans tous les cas où la route n'apparaît pas entièrement dégagée ou glissante,
- lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes,
- dans les virages, dans les sections de voies étroites ou encombrées ou bordées d'habitations.

Une vitesse inadaptée aux circonstances peut être constatée par tout officier de police judiciaire (maire, gendarme...) et contrairement à une idée reçue elle ne nécessite pas le recours à un radar. Les infractions sont punies de l'amende forfaitaire de 4<sup>ème</sup> classe (timbre amende de 135 €).

Or, dans notre village la plupart des voies communales sont de sections étroites ou sinueuses, ou bordées d'habitations, ou régulièrement empruntées par des promeneurs et cyclistes, ou situées à proximité des écoles... ce qui impose aux conducteurs de rouler avec grande prudence et le plus souvent à des vitesses inférieures aux limitations générales ou réglementaires.

Je demande donc solennellement aux quelques conducteurs concernés par ces excès de respecter ces dispositions de bons sens.

Le Maire

**Conseil municipal du 14 mars 2008 :  
élection du maire et des adjoints**

Le Maire : Daniel ROTH

Indemnité de fonction : 1 608,74 € bruts par mois

1<sup>er</sup> adjoint : Gérard TRAVERS

Fonctions : gestion de la forêt communale  
gestion du service de l'eau et des fontaines  
gestion du matériel et des équipements  
communaux  
organisation et surveillance des travaux  
communaux  
mandatement

Indemnité de fonction : 467,65 € bruts par mois

2<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Bernard MARSOT

Fonctions : préparation et suivi des travaux d'investis-  
sement  
affaires scolaires, culture et vie associative  
gestion du patrimoine immobilier  
Information  
mandatement

Indemnité de fonction : 467,65 € bruts par mois

3<sup>ème</sup> adjoint : Alain PERROT

Fonctions : gestion de la salle de loisirs  
sécurité des établissements accueillant du  
public  
Tourisme  
organisation des fêtes et cérémonies  
mandatement

Indemnité de fonction : 467,65 € bruts par mois

Conseiller spécial fleurissement : Pierre WIMMER

Fonction : fleurissement du village  
Indemnité de fonction : 224,47 euros bruts pendant 6  
mois.

Les indemnités de fonction des élus locaux sont soumi-  
ses à cotisations : CSG, RDS, IRCANTEC et en partie sou-  
mises à l'impôt sur le revenu.

Selon la législation en vigueur, les délégations de fonc-  
tion sont accordées par arrêtés du Maire. Elles peuvent  
également être modifiées ou retirées à tout moment par  
arrêté du Maire. Les fonctions déléguées sont exercées  
sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

**Délégués désignés dans les divers syn-  
dicats et associations**

Communauté de communes La Haute Savoureuse:

\* Titulaires : Daniel ROTH, Gérard TRAVERS, Jean-Louis  
DEMEUSY

\* Suppléants : Jean-Bernard MARSOT, Christian  
ROETHINGER

Syndicat des Eaux :

\* Titulaires : Alain PERROT, Jean-Bernard MARSOT

\* Suppléant : Joël DEMEUSY

Syndicat de construction et de soutien du Collège de  
Giromagny :

\* Alain GROSJEAN, Sophie CORREY

Syndicat de gestion de la Piscine Etueffont :

\* Annie KOLB, Pierre WIMMER

SIAGEP

\* Titulaires : Gérard TRAVERS, Eric MARIE

\* Suppléantes : Marie-Claude CONRAD, Annie KOLB

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

\* Alain PERROT

Association des repas à domicile :

\* Marie-José CHASSIGNET

Association Val d'Or : Marie-José CHASSIGNET

Syndicat de la Fourrière :

\* Philippe COLIN, Christian ROETHINGER

Association des Communes Forestières :

\* Gérard TRAVERS

S I C T O M : Alain PERROT

Aéroparc Fontaine :

\* Annie KOLB, Sophie CORREY

Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace :

\* Pierre WIMMER, Eric MARIE

Syndicat des Transports : Jean-Louis DEMEUSY

Centre Socio-culturel : Alain GROSJEAN

**Dates de passage de la déchèterie mobile :**

- 22 juillet
- 22 septembre
- 8 décembre

Horaire: de 12h à 19h sur la place derrière le  
cimetière.

**Réouverture de la piscine d'Etueffont :**

—> le 19 mai 2008.

## Conseil municipal du 28 mars 2008 : désignation des membres des différen- tes commissions et comités consultatifs :

### Commissions Travaux

Président : Jean-Bernard MARSOT

Membres : Philippe COLIN, Jean-Louis DEMEUSY, Alain PERROT, Christian ROETHINGER, Gérard TRAVERS

Avis technique : Serge WICKY

### Commission Appel d'Offres

Président : Daniel ROTH

Membres : Philippe COLIN, Jean-Louis DEMEUSY  
Joël DÉMEUSY, Jean-Bernard MARSOT  
Alain PERROT, Gérard TRAVERS

### Commission Finances

Président : Daniel ROTH

Membres : Marie-José CHASSIGNET, Philippe COLIN, Marie-Claude CONRAD, Jean-Louis DEMEUSY, Eric MARIE

### Commission Information

Président : Jean-Bernard MARSOT

Membres : Marie-José CHASSIGNET, Philippe COLIN, Joël DÉMEUSY, Annie KOLB

### Comité consultatif fleurissement

Président : Pierre WIMMER

Membres : Sophie CORREY, Marie-Claude CONRAD, Eric MARIE, Gérard TRAVERS

+ Toutes personnes extérieures au conseil municipal.

Les personnes intéressées par cette activité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie ou auprès de Pierre WIMMER.

### Centre Communal d'Action Sociale

Président : Daniel ROTH

Membres : Marie-José CHASSIGNET, Sophie CORREY, Alain GROSJEAN, Annie KOLB

## Bibliothèque municipale : AVIS DE RECHERCHE

Pour la journée portes ouvertes du 18 octobre, la bibliothèque présentera une exposition du Parc des Ballons intitulée : "La ligne bleue des Vosges : Histoire d'une frontière"

A cette occasion, les responsables recherchent des documents concernant la frontière entre la France et l'Allemagne de 1870 à 1918 : photos, cartes postales anciennes, documents divers...et plus particulièrement concernant Lepuix-Gy et ses environs.

Souvenirs, témoignages oraux, anecdotes... (sur la contrebande par exemple) seront les bienvenus.

S'adresser à la bibliothèque aux heures d'ouverture (mardi de 16 à 18 h ; mercredi et samedi de 14 h 30 à 16 h 30) au 03 84 27 12 32 ou au secrétariat de mairie.

## SCIERIE COMMUNALE :

Une nouvelle équipe pour la scierie Demouge

C'est notamment en présence du maire Daniel Roth que s'est tenue cette assemblée, marquée par le départ du président Jean-Claude Colin et du secrétaire-trésorier Raymond Demeusy et donc par un renouvellement complet du conseil d'administration.



Jean-Claude Colin retracé

l'historique de l'association créée en 1995. Son but était de promouvoir et mettre en valeur la scierie communale, assurer l'animation du site dans un but pédagogique et touristique, et enfin transmettre aux générations futures le savoir-faire du scieur sur haut-fer.

Sous la présidence de Jean Chassignet de 1995 à 1998, puis de Jean-Claude Colin, les objectifs fixés par l'association ont été concrétisés avec l'aide financière du Parc Régional des Ballons des Vosges et de la municipalité :

- rénovation du bâti,
- Rénovation de la roue à augets,
- Remplacement des dents en bois de l'engrenage,
- Renforcement des semelles du châssis du mécanisme,
- Mise aux normes électriques et mise en valeur du site par la pose d'un éclairage spécifique.

Au cours de ces années, pas moins de 1000 personnes ont pu visiter ce musée vivant lors de journées portes ouvertes organisées pour l'accueil

De plus, différents médias se sont intéressés à notre patrimoine : la télévision (FR3, TF1), la radio, des journalistes de revues spécialisées, des photographes ainsi que la presse locale qui a relaté par de nombreux articles, les activités de la scierie.

En fin de réunion, le bureau actuel a souhaité transmettre le relais à une nouvelle équipe.

Ont été élus à l'unanimité :

Président : Alain Grosjean — Vice-président : Joël Demeusy — Secrétaire : Jean-Michel Petizon — Secrétaire adjoint : Sylvain Petitjean — Trésorier : Anthony Viot



La séance s'est clôturée par un vin d'honneur et les participants se sont donnés rendez-vous aux prochaines portes ouvertes des dimanches 15 juin et 20 juillet 2008, après-midi.

## CEREMONIE DU 2 FEVRIER 2008

Monsieur Bernard DEMOUGE, en qualité de Maire Honoraire de la commune, a eu le plaisir et l'honneur de remettre la médaille dite "Médaille d'honneur régionale, départementale et communale" d'argent à trois de nos concitoyens, messieurs Daniel ROTH, Gérard TRAVERS et Michel CONRAD.



Cette médaille est destinée à récompenser ceux qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service des régions, des départements, des communes.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons :

- l'échelon " argent, qui peut être décerné après vingt années de services ;
- l'échelon " vermeil, qui peut être décerné après trente années de services aux titulaires de l'échelon " argent ;
- l'échelon " or, qui peut être décerné après trente-cinq années de services aux titulaires de l'échelon " vermeil.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est attribuée par arrêté du préfet, commissaire de la République du département de résidence.

Daniel ROTH est entré au conseil municipal en mars 1983, est réélu sans interruption en 1989, 1995 et 2001, soit 25 années au service de la commune. Durant ses mandats, il assure des responsabilités à diverses commissions municipales : finances, scolaire, information, sports. Élu 1<sup>er</sup> adjoint en 1995, il est chargé des finances et en 2001 il est élu Maire de la commune.

En 1994, il est à la base de la constitution de la Communauté de Communes, la première du Département et en détient la présidence depuis près de 10 ans.



Gérard TRAVERS est élu au sein du conseil municipal depuis mars 1983 réélu sans interruption jusqu'à ce jour soit 25 années au service de la commune. Il participe aux diverses commissions municipales et est élu 3<sup>ème</sup> adjoint en 1995 chargé de la forêt. En 2001, il est élu 1<sup>er</sup> adjoint avec diverses responsabilités, notamment la forêt, les immeubles communaux, la gestion du réseau d'eau potable, et est délégué à la communauté de commune.



Michel CONRAD est entré au conseil municipal en février 1986 à la suite d'élections complémentaires consécutives à la démission du Maire Roger ZELLER. Réélu en 1989, 1995 et 2001 soit 22 années d'activité. Il est délégué à la communauté de communes et participe activement aux différentes commissions municipales : travaux, sports, finances et information dans laquelle il s'investit profondément, devenant une pièce maîtresse de notre bulletin "Les échos du Puy"



#### Quelques dates à retenir:

- 12 juin : tournoi de pétanque au club de l'amitié
- 14 juin : fête de l'école
- 15 juin : tournoi de pétanque (stade des prés du feu)
- 15 juin (après-midi) : Portes ouvertes à la scierie communale
- 21 juin : Fête de la musique à la salle communale
- 28 juin : tournoi de foot au stade des prés du feu
- 5 juillet : kermesse de Lepuix, vente de gâteaux
- 6 juillet : Kermesse de Lepuix
- 13 juillet : Journée truite à l'étang des belles-filles
- 17 juillet : loto interne au club de l'amitié
- 20 juillet (après-midi) : Portes ouvertes à la scierie communale
- 23 août: montée de la Haute-Planche (VTT et à pied)
- 24 août : reprise du championnat de foot
- 6 septembre : combinés des Hauts-Prés
- 6 septembre : Fête du village, vente de gâteaux
- 7 septembre : Fête du village

**LA RAQUETTE MOTIEUSE**

Les cartes de tennis pour la saison 2008 sont en vente auprès de :

- Madame MASNADA Brigitte, 45 rue de la Charrière (03.84.29.01.56)
- Monsieur RUGGERI Patrice, 5 quartier de la Côte (03.84.27.19.94)
- Monsieur CONRAD Michel, 31 rue de la Beucinière (03.84.29.50.53)

**TARIFS POUR LA SAISON 2008**

Carte adulte	18 €
Carte familiale	40 €
Carte étudiant	12 €
Carte enfant (- 14 ans)	6 €
Carte à la semaine	12 €
Ticket horaire	2,5 €
Jeton pour 1 heure d'éclairage	1,5 €

Pour information, les deux courts de tennis ne seront pas praticables durant la période suivante : du 1 juillet 2008 au 15 août 2008 (sous réserve que les travaux ne prennent pas de retard). Les travaux comprennent la réfection des deux courts. Merci de votre compréhension.

**Le mot de l'Association de la ROUGEVIÉ**

Un grand merci à toutes celles et ceux qui, par leur présence à la soirée du 15 mars, par leur geste, leur message de sympathie, encouragent et soutiennent les membres de l'association à la réfection de la toiture du refuge, gravement endommagée par la chute d'un sapin en décembre 2007.

Les travaux débiteront dès que nous aurons obtenu l'autorisation préfectorale.

**LES CONSCRITS**

Les 22 et 23 Mars derniers, nous avons pu assister à la tournée annuelle des conscrits. Réunissant les classes de 1989 et 1990, les dix compagnons composés de quatre filles et six garçons ont su fêter dignement l'événement. Calots, clairons et drapeaux étaient au rendez-vous. Accompagnés de la traditionnelle charrette soutenant leur bonhomme, les conscrits sont ainsi partis en quête des quelques deniers qu'ils leur fallait afin d'assurer l'habituel bal du dimanche soir. Une fois remis de ces trois jours à festoyer, ils ont tenu à souligner la générosité de l'ensemble des habitants du village et à les remercier. Place maintenant à la classe 1991 !



**DIVAGATION DES CHIENS**

La presse se fait régulièrement l'écho d'accidents sur des personnes provoqués par des animaux de compagnie. Notre commune ne fait pas exception et le Maire est encore trop souvent informé de frayeurs, d'agressions ou de morsures de chiens en état de divagation.

Pour la sécurité de tous et dans l'intérêt des propriétaires, il est une nouvelle fois rappelé que la divagation de chiens est strictement interdite sur tout le territoire de la commune.

Même en l'absence d'un arrêté du Maire rendant obligatoire la tenue en laisse et le port de la muselière, la divagation des chiens constitue une infraction. La législation précise qu'est considéré en état de divagation un chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son instinct, est en état de divagation.

Les propriétaires de chiens en état de divagation s'exposent à contraventions et leur responsabilité pénale est engagée en cas de blessures à personnes.

**RAPPEL D'UNE REGLE DE STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**Le stationnement de véhicules sur les cheminements piétonniers et sur les trottoirs est interdit par le Code de la Route. Ainsi, le chemin créé, pour des raisons de sécurité, en bordure de la rue de Belfort doit en permanence et en toute circonstance rester libre à l'usage des piétons et sur toute sa longueur.**

## INAUGURATION DU LOCAL DU SKI-CLUB DE LA HAUTE SAVOUREUSE

Mercredi 27 février 2008, le président du Ski-Club de la Haute Savoureuse, M. Pierre MASNADA, a invité Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal à l'inauguration de son nouveau local.

La municipalité a mis à disposition de l'association SCHS, le local situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment dénommé "Corps de garde" propriété de la commune. Une convention a été conclue pour une durée de 15 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007. Ce local est mis gratuitement à disposition de l'association et les travaux sont effectués par les membres du ski-club. M. Hubert LEHMANN, responsable et coordinateur des travaux au sein du SCHS, retrace les différentes phases des travaux.

"Cette attribution tant attendue nous a ravi et pour la majorité d'entre nous a ravivé des souvenirs d'enfance liés aux corvées de bois des écoles au "Corps de garde". L'instant d'émotion passé, un état des lieux nous a vite ramené à la réalité et avons mesuré l'ampleur des travaux à réaliser pour aménager ce local. Avec le soutien logistique et financier de la municipalité, une convention a été signée et du matériel acheté. Depuis 2 années, les forces vives du SCHS se sont mises à l'œuvre pour consolider, modifier, sécuriser, traiter, renforcer et aménager ce local. Je rappellerai quelques grandes étapes : remplacement de toutes les portes et fenêtres, modification de la charpente pour surélever le plafond, renforcement des murs avec ceinture et crépissage, remplacement du plancher, isolation complète et électricité. Les dernières finitions en cours doivent rendre opérationnel le local pour l'été.

Tous ces travaux aussi difficiles qu'ils soient se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur et j'adresse un grand merci à tous les acteurs qui se sont investis dans cette réhabilitation."



M. Pierre MASNADA  
Président du Ski-Club  
de la Haute Savoureuse

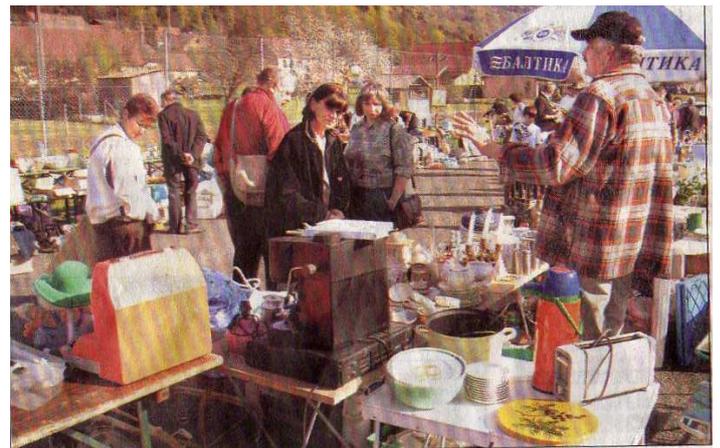


M. Hubert LEHMANN  
Vice-président



A l'issue de cette cérémonie, M. Pierre MASNADA a convié toutes les personnes présentes au verre de

## En route les petits Môtieux : VIDE GRENIER du 4 mai :



Ce dimanche, l'association de parents d'élèves "En route les petits Môtieux" a organisé son cinquième vide-grenier. Dès 7 heures du matin, 64 exposants avaient installé sur des tréteaux leurs trésors personnels. Le soleil présent tout au long de la journée a favorisé la venue de nombreux visiteurs qui ont pu trouver de la vaisselle, des vêtements, des jouets, des peluches, et parfois l'objet tant recherché. Les bénéfices recueillis au cours de cette manifestation sont réinvestis dans l'environnement scolaire : des tapis de jeu ont été achetés pour la maternelle, treize séances à la patinoire, un concert à Beaucourt, trois sorties de ski au Ballon, ont été organisés pour les primaires.